

[Text]

Mr. Williams: There are three parts to the program.

Firstly, there is a flat grant of \$400, as has been explained earlier, that goes to everybody in a designated area as long as he is a farmer; that is the sole criterion. He has to certify that he obtained at least 50 per cent of his income from farming in the previous year. If he is unable to certify that, if he is just getting into farming and so forth, he has to make the case that that is what is happening, in which case the grants were paid.

There are two other portions to it. There is transportation on hay, corn silage and roughage. This was scaled transportation under which the province paid one-third, we paid one-third and the farmer contributed one-third. Usually the farmer's contribution consisted of providing his own transportation because flat rates were provided. This is an open-end part: the more the man wishes to buy, the more he wishes to transport, obviously the more assistance he gets.

In addition, effective May 1, people will be able to claim an additional \$2 over and above feed freight assistance on grains that they require. This, once again, is an open-end program and the larger farmer who needs more feed will obviously be able to get more assistance. As Mr. Côté quite rightly pointed out, the last two parts of the program will depend solely upon the man's needs.

M. Côté: D'accord.

Ma deuxième question, j'aimerais la poser au ministre ou à M. Williams. Il existait un programme d'octroi de \$1.04 pour le blé produit destiné à la consommation humaine, de 1968, je crois, jusqu'en 1971. On prenait une moyenne des trois dernières années pour donner cet octroi de \$1.04 jusqu'à un certain maximum. Je sais qu'en 1972 le maximum était de \$500 par producteur. Est-ce qu'on a pris position pour l'année à venir?

• 1155

M. Williams: J'ai perdu la dernière partie de votre question, je m'excuse.

M. Côté: En 1972, le ministère donnait \$1.04 pour tout blé produit à l'intérieur et est-ce que pour l'année 1973, votre ministère est prêt à maintenir cette politique?

M. Williams: Cette politique sera maintenue, mais nous n'avons pas décidé sur quelle base encore.

M. Côté: En somme, on ne peut pas dire que pour cette année ce sera encore un maximum de \$500.

M. Williams: Non, pas encore.

M. Côté: Non. D'accord. Merci.

Mr. Whelan: The method is not decided yet because the Minister has not had time to discuss it in full with these officials and with the Wheat Producers Marketing Board.

M. Côté: Je dois dire, monsieur le président, que ce programme est probablement un des meilleurs que nous ayons eus.

[Interpretation]

M. Williams: Le programme comprend trois parties.

Tout d'abord, il y a une subvention uniforme de \$400, comme on vous l'a expliqué plus tôt, qui revient à toutes les personnes d'une région donnée pourvu qu'elles soient des exploitants agricoles; c'est le seul critère. Il doit prouver que 50 p. 100 du revenu qu'il a touché l'année précédente provenait de l'exploitation agricole. S'il ne lui est pas possible de le prouver, s'il se met seulement à l'agriculture, etc., il doit pouvoir prouver ce qu'il lui arrive, auquel cas les subventions lui sont accordées.

Il y a deux autres parties à ce programme. Il y a le transport du foin, l'ensilage du maïs et les déchets. Il y avait un plan de transport selon lequel la province payait un tiers, nous payions un autre tiers et l'exploitant versait le dernier tiers. La contribution de l'exploitant consistait habituellement à fournir son propre moyen de transport car, à ce moment-là, des taux uniformes s'appliquaient. C'est donc une clause variable: plus l'exploitant veut acheter, plus il veut transporter, plus il obtient de subventions, cela va de soi.

De plus, à partir du 1^{er} mai, il sera possible de demander un supplément de \$2 en plus de la subvention accordée pour le transport des provendes en ce qui concerne les céréales dont ils ont besoin. Là encore, il s'agit d'un programme variable et les gros exploitants qui ont besoin davantage de provendes obtiendront davantage d'aide. Comme l'a dit monsieur Côté à juste raison, les deux dernières parties du programme dépendent uniquement des besoins de la personne concernée.

M. Côté: All right.

My second question is for the Minister or Mr. Williams. There was a program of grants of \$1.04 for the wheat dealt in to human consumption for 1968 to 1971, I believe. The average of the last three years had to be given in order to get the grant of \$1.04 up to a certain maximum. I know that in 1972 the maximum was \$500 per producer. What is the position taken for the coming year?

M. Williams: I did not hear the last part of your question, I am sorry.

M. Côté: In 1972, the Department gave \$1.04 for the wheat grown domestically and has your department already decided that in 1973 the same policy will be followed?

M. Williams: Yes, this policy will be maintained, but we have not decided yet on what basis.

M. Côté: Therefore, we cannot say that the maximum will be \$500 for this year.

M. Williams: No, not yet.

M. Côté: No. All right. Thank you.

Mr. Whelan: On n'a pas encore arrêté la méthode parce que le ministre n'a pas encore eu le temps de discuter pleinement avec les fonctionnaires responsables et avec l'Office de commercialisation du blé.

M. Côté: I must say, Mr. Chairman, that the program is probably one of the best ever.